

Le Sictom de la Guadeloupe et Valorgabar célèbrent la pose de la première pierre du chantier en présence de la Ministre de l'Outre-Mer, du Préfet de Guadeloupe, du Président de la Région et du Conseil général et de nombreuses autres personnalités...

Le projet de la future plate-forme multi-filière de traitement de déchets du SICTOM de la Guadeloupe vient d'entrer dans une nouvelle phase, celle du démarrage des travaux : en effet, ceux-ci ont débuté depuis le lundi 28 mars par les travaux d'aménagements et de terrassement du terrain qui va accueillir l'unité de traitement.



A cette occasion, la cérémonie pour la pose de la première pierre s'est déroulée jeudi 21 avril sur le site de la Gabarre en présence de Madame Marie-Luce Penchard, Ministre chargée de l'Outre Mer, Messieurs Jean Fabre, Préfet de la Guadeloupe, Victorin Lurel, Président du Conseil Régional, Jacques Gillot, Président du Conseil Général, Michel Rinçon, Président du SICTOM de la Guadeloupe, Claude Saint-Joly, Président de Valorgabar et Directeur général d'Urbaser Environnement, José Maria Piñol, Directeur général d'Urbaser SA.

Claude Saint-Joly a guidé Madame Marie-Luce Penchard lors de la visite du chantier en cours de démarrage. Marie-Luce Penchard a conclu les différents

discours et a salué le rapprochement bénéfique Etat-Région-Département dans le cadre de ce projet porté par l'intérêt général.

Monsieur le Préfet de la Guadeloupe, Jean Fabre, a été félicité par l'ensemble des intervenants pour sa contribution décisive à ce consensus réussi. Claude Saint-Joly a rappelé lors de son discours l'importance de ce projet pour l'île de la Guadeloupe, au niveau des impacts socio-économiques et environnementaux. La plateforme environnementale multi-filière de traitement des déchets du SICTOM de la Guadeloupe, dimensionnée pour traiter 140 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés, est basée sur le principe de la séparation des principales fractions contenues dans les déchets afin de les traiter de la manière la plus adaptée, pour cela cette plateforme intègre :

- une unité de tri mécanique permettant d'isoler les différentes fractions contenues dans les déchets et notamment la fraction recyclable (cartons, plastiques, métaux...),
- une unité de traitement biologique par méthanisation/maturation de la fraction organique contenue dans les déchets ménagers, d'une capacité de 40 000 tonnes par an,
- une unité de valorisation énergétique de la fraction à haut pouvoir calorifique, d'une capacité de 100 000 tonnes par an.

Et permettra de produire et de valoriser :

- 97 000 MWh par an issus de l'unité de valorisation énergétique et de l'unité de méthanisation
- 8 500 MWh par an de chaleur
- 7 800 tonnes par an de matériaux recyclables
- 12 800 tonnes par an de compost valorisé en agriculture
- 15 800 tonnes par an de mâchefers valorisés

Soit un taux de valorisation de plus de 96 % des déchets ménagers..

L'investissement de cette installation s'élève à 172 millions d'euros.

Le financement du projet sera assuré le Groupe URBASER qui apportera 25 M€ de fonds propres et par un emprunt bancaire à hauteur de 35 M€. La Caisse des Dépôts et Consignations apportera un financement à hauteur de 50 M€ prêtés directement au Sictom de la Guadeloupe. La Région et le Département se sont engagés à apporter respectivement 8,5 M€ de subventions, et l'ADEME 4,4 M€. Enfin, le projet bénéficiera de subventions européennes à hauteur de 52 M€ (fonds européens FEDER) et d'autres aides fiscales viendront compléter le financement (Défiscalisation Loi Girardin, TVA NPR) à hauteur de 20 M€.



Urbaser remporte le contrat de collecte de la Ville de Chambourcy



La Ville de Chambourcy vient de confier au groupe Urbaser, au travers de sa filiale Urbaser Environnement, le marché de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés. Située dans le département des Yvelines, la ville de Chambourcy, dirigée par Pierre Moran-

ge, député-maire, regroupe près de 6 000 habitants qui seront desservis à partir du 1^{er} mai 2011 par nos équipes. Conclu pour une durée de 3 ans (avec les renouvellements), ce contrat représente un montant de plus de 650 000 euros et porte à la fois :

- sur la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels, la collecte des emballages ménagers, les

déchets végétaux et les encombrants et la collecte des marchés alimentaires.

- sur la collecte en apport volontaire du verre, des papiers et journaux
- Ce service sera doté de 3 bennes de collecte neuves équipées d'une motorisation à la norme Euro 5, ainsi que d'un système de géolocalisation.

Trois certifications importantes en cours de préparation

Après la certification ISO 14001 de la société Urbasys, Urbaser Environnement continue sa progression en terme de certification de ses différents sites. Les sociétés Octeva et Urbasys ont mis en place depuis février 2010 un Système de Management Intégré (SMI) qui regroupe l'ensemble des exigences normatives des trois référentiels.

La norme internationale **ISO 9001** concerne le Management de l'organisation, elle permet de remettre en cause les modes de fonctionnement propre de la société et d'obtenir des gains de productivité.

La norme internationale **ISO 14001** concerne le Management Environnemental. Elle repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Le référentiel international **OHSAS 18001** concerne le Management de la Santé et de la Sécurité au Travail, préci-

se les exigences requises pour permettre à ces sociétés de maîtriser leurs risques, de réduire les accidents de travail et d'améliorer leurs performances. Cela permet de démontrer leurs engagements pour la protection de leurs personnels, des personnes présentes sur les sites et de leurs équipements. Il permet d'intégrer la gestion de la Santé et de la Sécurité au travail pour toutes les fonctions de l'entreprise. Les dénominateurs communs des trois référentiels au travers du Système de Management Intégré sont :

- La responsabilité de la direction au plus haut niveau : exigences d'actes de la part de la direction en tant que premier acteur et permanent de la démarche,
- La mise en place d'une veille réglementaire, la vérification de la conformité réglementaire des moyens mis en œuvre,
- La mise en place d'un système documentaire via des processus, procédu-

res, mode opératoires, consignes, fiches...

- Le principe d'amélioration continue : exigences de mesure et d'enregistrement de la performance à tous les niveaux utiles ainsi que d'engagement d'actions de progrès efficaces,
- La mise en place opérationnelle qui implique que tout membre du personnel est acteur de la démarche.

Le succès de l'obtention de la triple certification réside dans l'implication de tout le personnel sans exception qui aura su s'approprier le système SMI, condition sine qua non pour réussir un tel objectif d'entreprise.

En résumé, la mise en place de certifications permet d'améliorer les performances de l'entreprise et d'obtenir des gains à partir de la volonté de la Direction au plus haut niveau et de l'implication de l'ensemble du personnel dans la mise en place opérationnelle du système SMI via le relais actif des Responsables QHSE.

EveRé met en ligne son tout nouveau site internet !

Le nouveau site internet d'EveRé vient d'être mis en ligne. Il se veut avant tout pédagogique et informatif. Une visite interactive des installations permet aux internautes de comprendre le fonctionnement de chacune des unités de valorisation. A l'aide d'un quiz, ils vérifient leurs connaissances en matière de déchets.

Avec ce site, EveRé se veut transparent. Les résultats sur la qualité des fumées du site sont mis en ligne. De même, les rapports du suivi réalisé dans l'environnement sont téléchargeables. Nous permettons ainsi, à toute personne intéressée, de suivre le fonctionnement de notre installation. Mais il y'a bien d'autres choses encore, alors venez le découvrir par vous-même sur www.everre.fr !

